

Blois, lundi 29 mars 2010



# Session du Conseil général



## Dossier de presse

*LOIR-ET-CHER*



**CONSEIL  
GÉNÉRAL**

**Contact presse :**

Pascal Brindeau : 02 54 58 43 44 – 06 82 48 50 09 – [pascal.brindeau@cg41.fr](mailto:pascal.brindeau@cg41.fr)

Florence Ducasse : 02 54 58 41 11 – 06 15 96 60 26 – [florence.ducasse@cg41.fr](mailto:florence.ducasse@cg41.fr)

La présente session du conseil général a pour objet l'examen de 14 dossiers dont le principal est celui du vote des taux de fiscalité intervenant traditionnellement après communication par les services fiscaux des bases 2010.

La taxe professionnelle a été supprimée au premier janvier 2010, réforme enfin achevée permettant aux entreprises – TPE, PME comme grands groupes – de reconquérir des marges de compétitivité dans un contexte de crise et de mondialisation accrue.

Pour 2010, le produit de la TP s'effectue par compensation intégrale de l'État sur la base du produit 2009 réévalué de l'évolution des bases.

Le vote des taux ne concerne donc plus, pour la première fois que la taxe d'habitation, et les deux taxes sur le foncier. Pour la quatrième année consécutive, le choix proposé par le président du conseil général est celui de la stabilité qui, conjugué à un effort de rationalisation des dépenses et le maintien d'un haut niveau d'investissement, permettra au Loir-et-Cher de mieux sortir de la crise.

Les autres dossiers illustrent les priorités de l'action départementale en faveur du développement économique et donc de l'emploi (Le Breuil) et de la solidarité renforcée entre les loir-et-chériens (gratuité des transports scolaires, redéfinition de la carte des UPAS, par exemple).

### À la une : Une aide exceptionnelle en faveur des exploitations maraîchères

La tempête Xynthia du 27 février a causé d'importants dégâts, plus particulièrement pour les installations maraîchères. 50 producteurs et 45 hectares sont concernés, principalement en Sologne. En partenariat avec la Chambre d'agriculture et le Cadran de Sologne, principal groupement de producteur de fraises en Loir-et-Cher, le Conseil général a décidé de débloquer une aide d'urgence en faveur de la reconstruction des abris et bâches des exploitations touchées par la tempête. Une enveloppe de 100 000 € est mobilisée en faveur de l'achat des fournitures pour reconstruire les abris. L'aide sera au maximum de 45 % du montant hors taxe, diminuée des primes d'assurance éventuellement perçues. Une enveloppe de 85 000 € est également mobilisée pour aider les exploitations dans la prise en charge du coût de la main d'oeuvre mobilisée pour la reconstruction.

Pour la quatrième année consécutive, les taux de fiscalité départementaux restent stables en Loir-et-Cher.

S'agissant des taux de fiscalité, on observe que la moitié des Conseils généraux ont fait le même choix que le Loir-et-Cher : celui de ne pas les augmenter. Pour les autres, l'augmentation de leurs taux se répartit entre 1 et 5 %. Quelques départements opèrent des augmentations plus fortes : la Saône-et-Loire à près de 15 %, le Gard à 6,5 %, l'Allier à 6 %.

Le produit fiscal 2010 attendu à taux constant s'élève ainsi à 113 793 310 € (la prévision opérée dans le cadre du budget primitif était de 113 650 000 €)

Les taux reconduits sont ainsi les suivants :

- Taxe d'habitation : 8,69 %
- Taxe sur le foncier bâti : 14,00 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 34,20 %

## Aérodrome du Breuil : reprise en gestion directe

Aboutissement d'un processus engagé depuis 2006, date à laquelle l'État a transféré au Département la domanialité et les compétences liées à l'activité aéroportuaire du Breuil, la délibération prise dans le cadre de la présente session permet la reprise en gestion directe de l'aérodrome.

Celle-ci se concrétise notamment par la création d'un budget annexe dédié à l'aérodrome du Breuil et l'intégration des deux agents chargés du service AFIS (Aérodrome flight information service) dans le personnel du conseil général.

Le conseil général assure désormais l'aménagement, l'entretien et la gestion du site avec comme projet de développer le site en conjuguant activité aéroportuaire de loisir et d'affaires, avec la constitution d'un pôle économique.

Au delà d'une réflexion globale sur l'avenir du site et sa vocation économique qui font l'objet de la poursuite de l'étude de faisabilité engagée depuis le début de l'année 2009, des tranches opérationnelles de travaux se succèdent.

Ainsi, après la rénovation de la piste réalisée en octobre 2009, sont prévus des travaux de réaménagement du bâtiment aérogare dans lequel sera implantée une nouvelle vigie à 360°, des travaux d'amélioration du site ainsi que la poursuite des études en vue de la réalisation d'une zone d'aménagement concertée, pour un montant global de 880 000 € en autorisations de programme.

Le développement de la zone du Breuil s'inscrit dans la démarche du Département de constituer des zones d'attractivité économiques complémentaires sur l'ensemble de son territoire afin de favoriser les implantations d'entreprises dans un maximum de secteurs économiques, dont celui de l'aéronautique.

**Le nouveau règlement départemental confirme la gratuité des transports scolaires** placés sous la responsabilité du conseil général. Moins de 20 Départements en France garantissent cette gratuité qui représente en Loir-et-Cher un effort annuel de plus de 22 millions d'€, soit un coût par élève transporté de l'ordre de 1200 € par an.

Les frais de dossier demandé aux familles pour l'établissement de la carte offrant la gratuité du transport, sont fixés à 40 € à compter de la rentrée 2010-2011. Le montant est ramené à 30 € lorsque la demande de carte de transport est effectuée par Internet sur le site du conseil général [www.le-loir-et-cher.fr](http://www.le-loir-et-cher.fr).

Sont exonérés de ces frais :

- les élèves hébergés en famille d'accueil ou établissement à caractère social
- les élèves handicapés, scolarisés suivant une décision de la Commission départementale des droits à l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

Les frais de duplicata de carte de transport sont ramenés de 25 à 15 € à compter de la prochaine rentrée.

À titre de comparaison, les frais de gestion demandés par les autres autorités organisatrices de transport scolaire dans le département sont les suivants :

- Ville de Vendôme : 7,85 € par mois soit près de 80 € par an
- Agglopolys : 20 € par an.

Toujours à titre de comparaison :

- le conseil général d'Indre-et-Loire vient de porter la participation des familles au transport scolaire de 100 à 120 € par élève et par an.
- les cartes proposées sur le réseau SNCF sont payantes et n'offrent pas la gratuité du transport mais seulement des réductions :
  - la carte 12-25 d'un coût annuel de 49 € permet seulement des réductions allant de 25 à 50 % selon les périodes du voyage,
  - la carte Senior SNCF d'un coût annuel de 56 € permet les mêmes réductions que la carte 12-25 sur le prix du voyage,
  - la carte TER BAC+ d'un montant de 30 € permet une réduction à 50 % sur le prix du billet.

## Redéfinition des périmètres des Upas

L'organisation des Unités de prévention et d'action sociale est revue pour prendre en compte les évolutions démographiques et sociales intervenues depuis 1994, date de la dernière modification.

Il s'agit de rendre l'action sociale territoriale plus lisible et plus cohérente :

- faire ainsi coïncider les territoires des Upas avec ceux des intercommunalités qui jouent un rôle croissant,
- rééquilibrer les Upas en fonction des populations et de l'activité,
- engager un processus de déconcentration dans certains domaines au niveau des Upas pour gagner en proximité et en efficacité,
- prendre en compte la dynamique propre de l'agglomération blésoise.

Cet ajustement<sup>1</sup> maintient le nombre actuel de 5 Upas. Il a fait l'objet d'une très large concertation avec les acteurs de l'action sociale puisque deux réunions par Upas ont été menées.

Le projet a reçu l'avis favorable du Comité technique paritaire.

Sa mise en œuvre, qui doit intervenir d'ici la fin du semestre, nécessite d'examiner son impact sur la configuration des équipes et les différentes missions des professionnels travaillant au sein des Upas.

Ce travail de réflexion et de concertation est en cours. Il a déjà fait l'objet d'une réunion de travail avec les organisations syndicales.

<sup>1</sup>Carte des Upas jointe en annexe

# Carte des Upas

UPAS de Vendôme  
69 836 hab.

UPAS de Blois Agglomération  
88 413 hab.

UPAS de Sud Loire  
52 084 hab.

UPAS de Nord Loire Pays de Chambord  
56 433 hab.

UPAS de Romorantin Lanthenay  
58 416 hab.

